



Echange de Parapheurs lors de la cérémonie de signature de l'accord subsidiaire entre la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) représenté par son PCA **M. Bernard N'DOUMI** (à gauche) et le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) représenté par le **Ministre Adama COULIBALY** (à droite)

REVUE DE PRESSE

CEREMONIE DE SIGNATURE DE L'ACCORD SUBSIDIARE ENTRE LE MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES & LA FPRCI

Date : Vendredi 1^{er} Octobre 2021

Lieu : Immeuble SCIAM / ABIDJAN-PLATEAU



OCTOBRE 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

CEREMONIE DE SIGNATURE DE L'ACCORD SUBSIDIAIRE ENTRE LE MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES ET LA FONDATION POUR LES PARCS ET RESERVES DE CÔTE D'IVOIRE

(Vendredi 1^{er} Octobre 2021)

**LA FONDATION POUR LES PARCS ET RESERVES DE CÔTE D'IVOIRE
ET LE MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
SIGNENT UN ACCORD SUBSIDIAIRE
DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ACHAT CARBONE DU PROGRAMME DE
REDUCTION DES EMISSIONS DES GAZ A EFFET DE SERRE AUTOUR DU PARC
NATIONAL DE TAÏ POUR UN MONTANT DE 50 MILLIONS DE DOLLARS US**

- La République de Côte d'Ivoire a adhéré, par Décret n° 94-616 du 14 novembre 1994 à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), adopté au cours du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et qui définit le cadre général de la réduction de l'empreinte écologique et des émissions de gaz à effet de serre ;
- La République de Côte d'Ivoire a adhéré, par décret n° 2005-726 du 28 décembre 2005, au Protocole de Kyoto relatif à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) adopté le 11 décembre 1997 ainsi qu'à l'accord sur le climat ratifié le 25 octobre 2016 ;
- La République de Côte d'Ivoire s'est engagée, en 2011, dans le mécanisme international de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) en vue de s'assurer d'un développement durable et résilient face aux changements climatiques ;
- Pour la mise en œuvre de ce mécanisme, la Côte d'Ivoire bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers notamment la Banque mondiale à travers le « Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) » et son « Fonds Carbone » ;
- La République de Côte d'Ivoire a soumis et reçu en 2019 l'approbation de la Banque mondiale pour le développement d'un programme de réductions des émissions autour du Parc national de Taï sur la période de 2020 à 2024 ;
- Pour l'opérationnalisation de ce programme, la République de Côte d'Ivoire à travers le Ministère de l'Economie et des Finances et la Banque mondiale ont signé des Accords de paiement du Programme des réductions d'émissions autour du Parc national de Taï au cours de la période 2020 à 2024 ;
- Par ces Accords, le Fonds Carbone s'engage à acheter à la République de Côte

d'Ivoire un volume de réductions d'émissions estimé à 10 millions de tonnes équivalent de gaz carbonique pour un montant total de **cinquante millions de dollars** (50.000.000 US\$) à titre de paiements fondés sur les résultats ;

- La Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, entité chargée de la gestion, de la distribution et du suivi des paiements des « Réductions des Emissions » sous la supervision du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et du MINEDD (SEP-REDD), effectuera des paiements auprès des bénéficiaires.

- La cérémonie de ce jour vient officialiser cette collaboration qui s'inscrit dans le cadre de l'arrangement institutionnel prévu pour ce programme.

Docteur FANNY N'golo
Directeur Exécutif Fondation pour
les Parcs et Réserves de Côte
d'Ivoire

Cel : 07 07 33 31 87

Organes de presse invités pour la couverture de la cérémonie

	DESIGNATION	NOMBRE
MEDIAS ET PRESSE	RTI	1
	Business 24	1
	Abidjan.net	1
	Abidjannews	1
	AIP	1
	Le Patriote	1
	Le Nouveau Réveil	1
	Le Quotidien d'Abidjan	1
	TOTAL ORGANES DE PRESSE INVITES : 08	

LISTE DES JOURNALISTES PRESENTS A LA CEREMONIE



Cérémonie de signature de l'Accord Subsidiaire entre la FPRCI et le MEF

(Vendredi 1^{er} Octobre 2021 à l'Immeuble SCIAM 20^{ème} Etage)



UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

Liste de présence / Presse

N°	Nom et Prénoms	Organe de presse	Cellulaire	Adresse Email	Signature
1.	David Ya	Fret M&T	0707715783	awumya@yakoofr	
2.	Sogona Sidibe	le Patriote	0707711741	nana-nd@hotmai.com	
3.	JB Koussé	le Nouveau Réveil	078799179	kingofb@yakoofr	
4.	Conlibaly Prong	abidjannews	0777325755	abidjannewsinfos@gmail.com	
5.	Serge Tappé	Abidjannet	0709033184	stape@gmail.com	
6.	Monique tano	le Courrier d'Abidjan	0787069693	moniquetano0754@gmail.com	
7.	Conlibaly Chigata Laetitia	AIP	0586505268	chigataconlibaly38@gmail.com	
8.	TEZBEU Pierre	Business 24	0787726857	preme-tezbeu@gmail.com	
9.	Jean-Jacques Koussé	RTI	0506222221	jjkousses@rti.ci	
10.	Sylvaïn Dakoué	le Nouveau Courrier	0586286756	sylvaindakoues@gmail.com	

PARUTIONS

MEDIAS ET PRESSE	DATES DE PUBLICATION OU DIFFUSION
PRESSE ECRITE	
AIP	Publié le Lundi 04 Octobre 2021 dans : ABIDJAN ; DEPÊCHES ; ENVIRONNEMENT
Le Patriote	Publié le Lundi 04 Octobre 2021; Page 10
Le Quotidien d'Abidjan	Publié le Mardi 05 Octobre 2021; Page 10
Nouveau Réveil	Publié le Mercredi 13 Octobre 2021 ; Page 9
MEDIA AUDIO ET VISUEL	
BUSINESS 24	Diffusé le : - Samedi 02 Octobre 2021 au JT de 21 h 15 et 23 h
RTI	Diffusé le : - Lundi 04 Octobre 2021 au JT de 13 h
PRESSE EN LIGNE	
Abidjannews	Publié le Samedi 02 Octobre 2021
Abidjan.net	Publié le Dimanche 03 Octobre 2021

**ARTICLES DE JOURNAUX
PARUS**

ÉCONOMIE Publié le dimanche 3 octobre 2021 | Ministères

Côte d'Ivoire : un accord subsidiaire signé par le Ministère de l'économie et des finances et la Fondation pour les Parcs et Réserves



© MINISTÈRES PAR SERGES T.

SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET LA FONDATION DES PARCS ET RÉSERVES RELATIVE À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS AUTOUR DU PARC DE TAÏ

ABIDJAN LE 01 OCTOBRE 2021. LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES ET LA FONDATION DES PARCS ET RÉSERVES DE CÔTE D'IVOIRE(FPRCI) ONT PROCÉDÉ, CE VENDREDI, À UNE SIGNATURE DE CONVENTION DANS LE CADRE DU PROJET DES RÉDUCTIONS DES ÉMISSIONS AUTOUR DU PARC NATIONAL DE TAÏ.

Ultime étape avant la mise en vigueur du contrat d'achat de réduction d'émissions de gaz à effet de serre autour du Parc national de Taï signé avec la Banque Mondiale le 30 octobre 2020, la signature de l'accord subsidiaire entre le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, et la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, représentée par son président du Conseil d'administration Bernard N'Doumi, a eu lieu ce vendredi 1er octobre 2021 à l'immeuble Sciam au Plateau. Outre les deux parties signataires, étaient également présents le Directeur général de l'Environnement, Lavry Grah, représentant le ministre de l'Environnement et du Développement durable, et le Conseiller spécial du Premier ministre chargé de l'Environnement, Mamadou Fofana.

Cet accord subsidiaire, a indiqué le ministre Adama Coulibaly dans son allocution, a pour objet de rétrocéder, à la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, la gestion des paiements aux bénéficiaires finaux du programme que sont les communautés rurales riveraines et les structures étatiques en charge de la gestion des forêts et des parcs, c'est-à-dire la SODEFOR et l'OIPR.

« Ces ressources devront aider, in fine, à la restauration du couvert forestier et à la lutte contre les effets des variations climatiques dans les cinq régions du Sud-ouest autour du Parc national de Taï, à savoir le Cavally, le Gboklè, le Guémon, la Nawa et San-Pédro », a-t-il précisé.

Il importe, a poursuivi le ministre de l'Economie et des Finances, de relever que l'objectif du programme de réduction d'émissions autour au Parc national de Tai est de rétribuer, sur une durée de 5 ans (2021-2025), les efforts en matière de séquestration du carbone dans le cadre du mécanisme REDD+, à travers notamment les activités de reforestation, de conservation de la biodiversité et d'agroforesterie.

Il a ensuite saisi l'occasion pour rappeler que le contrat d'achat signé avec la Banque Mondiale porte sur un montant total de 50 millions de dollars US, soit environ 25 milliards de FCFA, pour un volume prévisionnel estimé à 10 millions de tonnes de CO2 équivalent, soit 5 dollars US la tonne.

« L'exclusivité d'achat du carbone sur la période du programme est également concédée au Fonds Carbone de la Banque Mondiale, conformément aux dispositions du Contrat d'achat précité. Quant au paiement des efforts de réductions aux bénéficiaires, il sera effectué par la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, selon un manuel de procédure validé d'accord partie avec la Banque Mondiale et sous la supervision du département ministériel placé sous ma responsabilité », a fait savoir le ministre Adama Coulibaly.

Par ailleurs, a-t-il ajouté, une contrepartie évaluée à 1,2 milliard est attendue de l'Etat, pour la prise en charge des activités de coordination et de suivi-évaluation du programme. L'exécution du projet est assurée par le Secrétariat National du mécanisme REDD+, sous la tutelle technique du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. A ce titre, cette structure sera chargée d'évaluer annuellement les efforts de réduction en vue du paiement.

Le ministre de l'Economie et des Finances n'a en outre pas manqué de noter que cet important programme permet aujourd'hui, à la Côte d'Ivoire, de faire partie des six premiers pays à s'engager résolument dans « les transactions carbone » avec la Banque Mondiale et, partant, de faire l'expérience des marchés financiers dédiés au carbone. Il a alors invité chaque acteur à maintenir le cap en œuvrant résolument dans le sens de l'atteinte de l'objectif commun, à savoir réduire la déforestation et les émissions de gaz à effet de serre autour du Parc national de Taï.

Tout en rappelant que sa structure est un fonds fiduciaire reconnu d'utilité et dédié au financement des aires protégées en Côte d'Ivoire, le président du Conseil d'administration de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, Bernard N'Doumi, a, pour sa part, souligné que les paiements se feront uniquement sur la base des performances des bénéficiaires identifiés.

Quant au Directeur général de l'Environnement, Lavry Grah, il a déclaré qu'avant la présente signature entre le ministère de l'Economie et des Finances et la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, la mise en vigueur du contrat d'achat était subordonnée à la satisfaction des conditionnalités suivantes : la mise à disposition d'un plan de partage des bénéficiaires, l'élaboration d'un manuel d'exécution et la mise à disposition d'un manuel de paiement. « Avec la signature du présent accord subsidiaire, il ne reste plus que la prise du décret relatif à la gestion des titres de réduction des émissions qui vient préciser les dispositions nationales en matière de gestion des réductions d'émission découlant des activités de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts », a-t-il fait remarquer.

Source

Dans le dossier [Ministère de l'économie et des finances](#)

Dans le sous-dossier [Signature de convention entre le ministère de l'économie et des](#)

[finances et la fondation des parcs et réserves relative à la réduction des émissions autour du parc de Taï](#)





Côte d'Ivoire-AIP/ Gaz à effet de serre : Un accord subsidiaire signé entre le MEF et la FPRCI au profit du parc national de Taï

PAR: [GEORGES KONAN](#)

ON: 4 OCTOBRE 2021

IN: [ABIDJAN](#), [DÉPÊCHES](#), [ENVIRONNEMENT](#)



Abidjan, 04 oct 2021 (AIP)- La Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) a signé, vendredi 1er octobre 2021, à Abidjan, avec le ministère de l'Economie et des Finances (MEF), un accord subsidiaire relatif au Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre (PRE) autour du parc national de Taï, pour la restauration du couvert forestier.

« Cet accord subsidiaire a pour objet de rétrocéder à la Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire, la gestion des paiements aux bénéficiaires finaux du programme. C'est-à-dire la SODEFOR et l'Office ivoirien des parcs et réserves de Côte d'Ivoire (OIPR), afin d'aider à la restauration du couvert forestier et à la lutte contre les effets des variations climatiques dans les cinq régions du sud-ouest autour du parc de Taï », a déclaré le ministre de l'Economie et des Finances, Adama Coulibaly, au 20e étage de l'immeuble SCIAM.

M. Coulibaly a précisé que le programme permet à la Côte d'Ivoire de faire partie des six premiers pays à s'engager résolument dans les transactions en carbone avec la Banque mondiale. Il a ajouté que l'exécution du projet est assurée par le secrétariat national du mécanisme REDD+ sous la tutelle technique du ministère de l'Environnement et du Développement durable.

Le président du conseil d'administration de la FPRCI, Bernard N'Doumi, a rappelé que c'est au cours de sa session du 13 décembre 2018 que le conseil d'administration a donné son accord pour l'utilisation de son mécanisme comme véhicule financier pour le programme de réduction d'émission autour du parc national de Taï.

L'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) et ses partenaires ont noté avec satisfaction le bilan positif de la mise en œuvre du plan d'opérations 2020 du parc national de Taï, présenté lors d'atelier bilan annuel et de planification 2021, en novembre 2020, à San-Pedro.

Les six programmes d'activités exécutés au cours de l'année 2020 à savoir, la surveillance et la protection, le suivi écologique et la recherche, la gestion participative et l'appui au développement local, la communication et l'écotourisme, les infrastructures et les équipements, le management et l'intégration régionale, ont connu un taux de réalisation évalué globalement à plus de 60%.

La FPRCI, chaque année depuis 2014, octroie un appui financier à l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR). Plus de 4,67 milliards de francs CFA ont été octroyés à l'OIPR par la Fondation à partir du fonds de dotation depuis 2014 pour le financement des parcs nationaux de Taï, de la Comoé, d'Azagny et du Mont-Sangbé.

Les parcs nationaux et réserves, qui bénéficient du financement de la Fondation, représentent 86,52% de la superficie totale du réseau des parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire. La FPRCI est un fonds fiduciaire reconnu d'utilité publique et dédié au financement des aires protégées en Côte d'Ivoire, rappelle-t-on.

(AIP)

ccl/gak/fmo

10 ACTU  SOCIÉTÉ

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE AUTOUR DU PARC DE TAÏ

Un accord de 25 milliards de FCFA signé

SOGONA SIDIBÉ

Pour ses efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Côte d'Ivoire est récompensée. Dans le cadre du contrat d'achat carbone du programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre autour du parc national de Taï, le ministère de l'Économie et des Finances et la Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire ont signé, le vendredi 1^{er} octobre, un accord subsidiaire portant sur le montant de 50 millions de dollars, soit 25 milliards de FCFA. Cet accord, selon le ministre de l'Économie et des

Finances, Adama Coulibaly, a pour objet de rétrocéder la gestion des paiements aux bénéficiaires finaux dudit programme. Il s'agit des communautés rurales, des communautés riveraines, de la SODEFOR et de l'OIPR. « Ces ressources devront aider, in fine, à la restauration du couvert forestier et la lutte contre les effets des variations climatiques », indique le ministre Adama Coulibaly. Et de préciser que l'objectif autour de ce parc, est de rétribuer, sur la période 2021-2025, les efforts en matière de séquestration carbone dans le cadre du mécanisme REDD+ à travers les activités de reforestation et conservation de la biodiversité et d'agroforeste-

rie. Représentant le ministre de l'Environnement et du Développement durable, Grah Lavri a souligné que cinq régions sont concernées par cette rétribution, notamment le Cavally, le Guémon, San Pedro, la N'awa et le Gboklé. A noter que le programme permet à la Côte d'Ivoire de faire partie des 6 pays à s'engager résolument dans les transactions carbone avec la Banque mondiale et partant de faire l'expérience des marchés financiers dédiés carbone. Pour rappel, c'est en 2011 que la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le mécanisme international de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégra-



Les efforts de la Côte d'Ivoire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont payé

duction des forêts (REDD+) en vue de durable et résilient face aux changements climatiques. SS

LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION ET LA DÉGRADATION DES FORÊTS Le Ministère de l'économie et des finances et la Fondation pour les Parcs et Réserves s'unissent

Le ministre de l'Économie et des Finances, Adama Coulibaly et la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, représentée par son président du Conseil d'administration Bernard N'Doumi ont signé vendredi 1^{er} dernier un accord subsidiaire à l'immeuble Sciam au Plateau. Le ministre Adama Coulibaly a indiqué que cet accord subsidiaire a pour objectif de rétrocéder à cette Fondation la gestion des paiements aux bénéficiaires finaux du programme. « Ces ressources devront aider à la restauration du couvert forestier et à la lutte contre les effets des variations climatiques dans les cinq régions du Sud-ouest autour du Parc national de Taï, à savoir le Cavally, le Gboklé, le Guémon, la Nawa et San-Pédro », a-t-il fait savoir. Pour suivant, le ministre de l'Économie et des Finances a révélé que l'objectif du programme de réduction d'émissions autour au Parc national de Taï est de rétribuer, sur une durée de 5 ans (2021-2025), les efforts en matière de séquestration du carbone dans le cadre du mécanisme REDD+, à travers notamment les activi-



Les autorités lors de cette signature

tés de reforestation, de conservation de la biodiversité et d'agroforesterie. « Je profite de l'occasion pour rappeler que le contrat d'achat signé avec la Banque Mondiale porte sur un montant total de 50 millions de dollars US, soit environ 25 milliards de FCFA, pour un volume prévisionnel estimé à 10 millions de tonnes de CO2 équivalent, soit 5 dollars US la tonne. Quant au paiement des efforts de réductions aux bénéficiaires, il sera effectué par ladite Fondation, selon un manuel de procédure validé d'accord partie avec la Banque Mondiale et sous la supervision du département ministériel placé sous ma responsabilité », a dit le minis-

tre. Adama Coulibaly a également ajouté qu'une contrepartie évaluée à 1,2 milliard est attendue de l'Etat, pour la prise en charge des activités de coordination et de suivi-évaluation du programme. L'exécution du projet est assurée par le Secrétariat National du mécanisme REDD+, sous la tutelle technique du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. À ce titre, cette structure sera chargée d'évaluer annuellement les efforts de réduction en vue du paiement. « Cet important programme permet aujourd'hui, à la Côte d'Ivoire, de faire partie des six premiers pays engagés, de faire l'expérience des marchés

financiers dédiés au carbone. J'invite chaque acteur à maintenir le cap en œuvrant résolument dans le sens de l'atteinte de l'objectif commun, à savoir réduire la déforestation et les émissions de gaz à effet de serre autour du Parc national de Taï.

Quant au président Bernard N'Doumi, il a souligné que les paiements se feront uniquement sur la base des performances des bénéficiaires identifiés.

Lavry Grah, Directeur général de l'Environnement, d'ailleurs représentant du ministre de l'Environnement et du Développement durable a pour sa part déclaré qu'avant la présente signature entre le ministère de l'Économie et des Finances et

la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, la mise en vigueur du contrat d'achat était subordonnée à la satisfaction des conditionnalités suivantes : la mise à disposition d'un plan de partage des bénéficiaires, l'élaboration d'un manuel d'exécution et la mise à disposition d'un manuel de paiement. « Avec la signature du présent accord subsidiaire, il ne reste plus que la prise du décret relatif à la gestion des titres de réduction des émissions qui vient préciser les dispositions nationales en matière de gestion des réductions d'émission découlant des activités de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts », a-t-il fait remarquer.

Ester.Tano

MERCREDI 13 OCTOBRE 2021 - N°5885 // www.lereveil.net

Parc de Taïc : Emissions de gaz à effet de serre Le contrat d'achat de réduction signé

Par JB KOUADIO

Une signature de convention, le 1er octobre dernier, au Plateau, portant sur la mise en vigueur du contrat d'achat de réduction d'émissions de gaz à effet de serre autour du Parc national de Taï. La signature de l'accord subsidiaire est intervenue entre le ministère de l'Economie et des finances et la Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire. Selon le ministre de l'Economie et des finances, Adama Coulibaly « *Ces ressources devront aider, in fine, à la restauration du couvert forestier et à la lutte contre les effets des variations climatiques dans les cinq régions du Sud-ouest autour du Parc national de Taï, à savoir le Cavally, le Gboklè, le Guémon, la Nawa et San-Pédro* ». La Fondation aura la charge de la gestion des paiements aux bénéficiaires du programme, c'est-à-dire les communautés rurales riveraines et les structures étatiques en



La signature est intervenue entre le ministère de l'Economie et des finances et la Fondation pour les parcs.

charge de la gestion des forêts et des parcs, la Sodefor et l'Oipr. D'où la présence du directeur général de l'Environnement, Lavry Grah, représentant le ministre de l'Environnement et du Développement durable. Toujours selon Adama Coulibaly, les paiements se feront selon un manuel de procédure validé d'accord-partie avec la Banque Mondiale. Et le ministre de rappeler que le contrat d'achat signé avec la Banque Mondiale porte sur un montant total de 50 millions de dollars US, soit environ 25 milliards de FCFA, pour un volume prévisionnel estimé à 10 millions de tonnes de CO2

équivalent, soit 5 dollars US la tonne. Le président du Conseil d'administration de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, Bernard N'Doumi, a assuré que les paiements se feront uniquement sur la base des performances des bénéficiaires identifiés.

JB KOUADIO



GALERIE PHOTOS



Table de séance lors de la Cérémonie de signature de l'Accord Subsidiaire entre la FPRCI et le MEF



Table de séance: Signature de l'Accord Subsidiaire entre la FPRCI représentée par son PCA **M. Bernard N'DOUMI** (à gauche) et le MEF représenté par le **Ministre Adama COULIBALY** (à droite)



Table de séance: Signature de l'Accord Subsidaire entre la FPRCI et le MEF



Photo de famille à la fin de la cérémonie de signature de l'Accord Subsidaire entre la FPRCI et le MEF